

APPEL A PROPOSITION DE PROJETS N° 02 A L'INTENTION DES ASSOCIATIONS LOCALES DES COMMUNES PILOTES DU CAPDEL

PREMIERE ETAPE

Appel à proposition d'idées de projet pour le renforcement de la société civile et le développement économique local

ANNEXE D: GRILLES DE VERIFICATION ET D'ÉVALUATION

I. GRILLE DE VERIFICATION DU DOSSIER

	Oui	Non
1. Vérification Administrative		
1. Les instructions sur la note succincte de présentation ont été suivies.		
2. La déclaration du demandeur est remplie et signée.		
3. La proposition est dactylographiée via un ordinateur en français ou en arabe		
4. Une version word de la note succincte est transmise.		
5. Les pièces administratives et les annexes requises (statuts, agrément du demandeur, bilan moral et financier 2019 ou 2018, déclaration du partenaire si besoin) sont jointes.		
2. Vérification de l'éligibilité		
6. Le demandeur, et éventuellement les partenaires de mise en œuvre, remplissent les critères de participation visés dans le point 4.1 des Lignes Directrices de l'Appel.		
7. Le statut juridique du demandeur et des partenaires correspond aux exigences des lignes directrices.		
8. Le projet sera mis en œuvre dans le territoire cible de l'appel à proposition		
9. Le projet et les activités proposées sont éligibles au titre des conditions exigées au point 4.2 des lignes directrices		
10. La durée du projet est comprise entre 06 mois et 10 mois pour le lot 01		
11. La durée est de 10 mois pour le lot 02		
12. La contribution demandée se situe entre le minimum et le maximum autorisés		

II. GRILLE D'EVALUATION DE LA NOTE SUCCINCTE

Les demandeurs dont le dossier est complet et conforme à ce qui est demandé dans les lignes directrices, seront évalués selon la grille ci-dessous :

	CRITERES DE NOTATION		Max. 100 points
Description du projet (30 points)	L'intitulé et la description du projet sont-ils clairement formulés et en cohérence ?		05
	Les objectifs sont-ils en cohérence avec l'intitulé du projet et sa description ? Ces objectifs sont-ils réalistes ?		05
	Les résultats attendus sont-ils en cohérence avec les objectifs spécifiques du projet ?		08
	Les activités sont-elles appropriées, concrètes et cohérentes avec les objectifs et les résultats attendus du projet ?		08
	Les sources de financement sont-elles clairement identifiées ? Un montage financier est-il envisagé ?		04
Pertinence (60 points)	Lot I	Thématiques A et B- Le projet est-il pertinent par rapport aux objectifs de la gouvernance concertée et du développement local intégré, inclusif et durable promus par le CapDeL ?	10
		Thématique A- Le projet participe-t-il au renforcement de la société civile pour une meilleure participation au processus de gouvernance locale ?	10
		Thématique A- Le projet intègre-t-il le dialogue, l'échange et le travail conjoint entre le groupe cible et les autres acteurs du territoire ?	10
		Thématique B- Le projet participe-il à mettre en œuvre une des stratégies d'action du PCD ?	10
		Thématique B Le projet participe-t-il au renforcement de la société civile pour une participation plus active et plus efficace dans les processus de développement local ?	10
	Lot II	Le projet répond-il à une des stratégies d'action de l'axe de développement économique du PCD de la commune ? Ou alors répond-il à une des stratégies d'action d'un autre axe stratégique du PCD pertinent pour le DEL avec comme objectif principal la création d'emploi et de revenus durables ?	10
		Le projet participe-t-il à une dynamique de DEL qui génère une dynamique de coordination et de synergie entre une diversité d'acteurs, de secteurs, de niveaux de gouvernance ou d'intercommunalité ?	15
		Le projet intègre-t-il les dimensions de durabilité socio-économique et environnementale ?	5
		Les groupes cibles et les bénéficiaires finaux sont-ils clairement identifiés ?	
	le projet intègre-t-il la dimension d'inclusion sociale et territoriale (jeunes, femmes, personnes en situation d'handicap, zone défavorisée ou marginalisée du territoire).		10
	Des partenaires et autres parties prenantes ont-ils été identifiées ? leur choix est-il pertinent par rapport au projet et ses objectifs ?		10
Durabilité (10 points)	Les risques sont-ils envisagés et réalistes ? les mesures préventives sont-elles envisagées ? sont-elles appropriées et cohérentes ?		05
	Le projet est-il susceptible d'avoir un impact concret, positif et durable sur les groupes cibles ?		05

Rappel : Une fois toutes les Notes Succinctes de présentation évaluées, une liste sera établie, classant les projets proposés selon leur score total. Seules les associations dont les Notes Succinctes auront obtenu une note globale de 70 points sur 100 seront présélectionnées.

Dans le cas où budget dont dispose le CapDeL pour cette Appel ne permet pas de subventionner tous les projets présélectionnés, ne seront retenues que les propositions les mieux classées à concurrence du budget disponible.